DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal:

49

N°073

En exercice:

49

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présents:

37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2018

L'AN deux mille dix huit, le 28 mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous le présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

<u>Etaient présents</u>: DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

<u>Etaient absents :</u> MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, ALVES Presilya.

Excusés:

Représentés par :

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Sylvie DUCATTEAU

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Hakim RACHEDI

Monsieur Abderrahim HAFIDI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des Sports/

OBJET : Signature des conventions triennales d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et le Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93, l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers, le Football Club Municipal d'Aubervilliers, Indans'Cité, le Club Municipal d'Aubervilliers Escrime et Aubervilliers Escrime Club (années 2018 - 2019 - 2020).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €,

Vu les projets des conventions triennales d'objectifs et de moyens entre la Commune et ces associations sportives,

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt que la Commune porte à l'impact social et éducatif des associations : Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93, Association sportif de la Jeunesse d'Aubervilliers, Football Club Municipal d'Aubervilliers, Indans'Cité, Club Municipal d'Aubervilliers Escrime et Aubervilliers Escrime Club.

Considérant l'intérêt de fixer les objectifs et les moyens entre la Commune et les associations.

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE:

APPROUVE: les projets des conventions triennales d'objectifs et de moyens entre la Commune et ces associations sportives,

AUTORISE: La Maire à signer les projets des conventions triennales d'objectifs et de moyens entre la Commune et les associations, Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93, Association sportif de la Jeunesse d'Aubervilliers, Football Club Municipal d'Aubervilliers, Indans'Cité, Club Municipal d'Aubervilliers Escrime et Aubervilliers Escrime Club.

DECIDE: les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal sur l'imputation suivante:

Service	Article	Fonction
401	6574	40

Reçu en préfecture le : 30/03/18 Publié le : 30/03/18

Certifie exécutoire : 30/03/18

Pour la Maire,

l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG